

Pôle Technique

N° ARR.2022.0502

Espaces Publics//ST



ARRETE DU MAIRE

ARR.2022.0502 - Arrêté portant réglementation sur la circulation et le stationnement rue Simone Veil.

Le Maire de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2213-1. et L.2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article R 417-10 § II 10° du Code de la Route,

Vu le Manuel du Chef de Chantier, volumes 3 et 4,

Vu l'arrêté n° ARR.2022.0366 du 29/08/2022,

Considérant les travaux d'ouverture de tranchées pour pose de réseau BT ENEDIS entre le poste et les nouveaux bâtiments et le reprise et la finition des trottoirs rue Simone Veil, à effectuer par l'entreprise COLAS, Ile de France Normandie, Agence SNPR Conflans, 89 à 105 rue de l'Ambassadeur, 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE,

Considérant que les travaux ne seront pas terminés à la date initialement prévue.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n° ARR.2022.0366 du 29/08/2022 autorisant l'entreprise COLAS, Ile de France Normandie, Agence SNPR Conflans, 89 à 105 rue de l'Ambassadeur, 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE, à procéder aux travaux d'ouverture de tranchées sur trottoirs et chaussée pour la pose de réseau BT ENEDIS entre le poste et les nouveaux bâtiments et le reprise et la finition des trottoirs, rue Simone Veil à Montigny lès Cormeilles, **est prolongé jusqu'au 28 février 2023**,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché sur le site 48h avant le début des travaux, par l'entreprise à l'aide de panneaux mobiles. En aucun cas, l'arrêté sera scotché ou punaisé sur les arbres et/ou le mobilier urbain existant à proximité des travaux,

ARTICLE 3 : Monsieur le Commissaire de Police et tous les agents de la force publique (police nationale et police municipale), sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le délai de recours auprès du Tribunal Administratif compétent est de 2 mois à compter de la notification du présent arrêté.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles, le 13 décembre 2022

Mis en ligne sur
le site internet
de la ville le
19/12/2022



P/Le Maire

Jean Noël CARPENTIER

Marcel SAINT AUBIN

Maire Adjoint aux Travaux, à l'Urbanisme
et au Cadre de Vie